

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4096)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC31

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement a pour objet de supprimer, conformément à l'usage, le gage de charge.